



LE MAIRE
PRÉSIDENT DE LA COMMISSION DES FINANCES
DE LA RÉGION NORMANDIE

Val-de-Reuil, le 29 mars 2016

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

A partir du 5 avril, comme dans tous les foyers français, vous recevrez les chaînes de la TNT (télévision numérique terrestre) en haute définition. Néanmoins, pour continuer à bénéficier de l'ensemble de vos programmes, **l'achat d'un matériel compatible ou adapté s'avèrera dans certains cas indispensable.**

En effet, seuls les téléviseurs compatibles à la haute définition, connectés via Internet ou équipés d'un adaptateur pourront continuer à recevoir ces images. Si vous possédez un appareil ancien vous devrez procéder à **l'achat d'un tel équipement. Il coûte, selon les fournisseurs, entre 25 et 50 euros.** Je ne souhaite pas que cette somme reste à votre charge. C'est pourquoi la municipalité propose une solution qui s'appliquera à l'ensemble des foyers rolivalois avant la limite du 5 avril.

S'appuyant sur le partenariat entre la Ville et la SOGIRE, chargée du déploiement de la fibre optique qui, déjà, il y a trois ans, avait permis le passage gratuit de l'ensemble de vos foyers à la première génération de TNT, **nous avons décidé d'adapter notre réseau télévisé indépendant aux nouvelles exigences de la haute définition et de prendre à notre charge à tous les frais liés à l'application de cette nouvelle norme. Cela signifie que la commune garantira à tous ses habitants qui sont branchés sur ce réseau la possibilité de continuer à recevoir l'ensemble de leurs programmes télévisés sans avoir à engager la moindre dépense ni même investir dans un nouvel équipement.** Le 5 avril prochain, une simple opération de recherche et de mémorisation des chaînes à partir de la télécommande de votre téléviseur sera donc nécessaire.

Val-de-Reuil devient ainsi la seule ville de France où les habitants, s'ils sont raccordés à son réseau, **n'auront pas à faire l'acquisition d'un décodeur pour continuer à recevoir l'ensemble de leurs chaînes de télévision.** C'est, pour nous, une exigence de solidarité et, pour vous, l'assurance de bénéficier de services toujours modernisés.

Je souhaitais par ce courrier vous faire part de cette décision qui concerne directement votre quotidien et vous **indiquer que les équipes techniques de la SOGIRE se tiennent à votre entière disposition au 0811 908 908 pour répondre à toutes les questions relatives à la mise en œuvre de cette opération.**

Je vous prie d'agréer, Madame, Mademoiselle, Monsieur, mes salutations distinguées,

et de mon dévouement pour votre ville.

Marc-Antoine JAMET